

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
2023**



**PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL**  
VENDÉE LITTORAL

Les Sables d'Olonne | Fontenau-le-Comte

# EDITO

---

La réforme de 2021 a imposé aux différents Services de Prévention et de Santé au Travail Inter-entreprises la mise en place d'une offre socle à respecter. Celle-ci implique :

- Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs,
- La prévention des risques professionnels,
- La Prévention de la Désinsertion Professionnelle,

Afin de garantir la qualité de cette offre socle, une certification de notre service est obligatoire. Il s'agit de mettre en œuvre des méthodes et procédures harmonisées pour l'ensemble de nos collaborateurs afin d'évaluer le suivi effectif de nos actions auprès des entreprises et des salariés pour une meilleure prévention,

Les dirigeants des SPSTI des Pays de Loire ont mis en place une collaboration interservices et des actions régionales afin d'améliorer le service rendu, le rendre visible et lisible, dans une mutualisation des efforts,

En 2023, le PSTVL a continué d'assurer sa mission auprès des entreprises adhérentes et a poursuivi le recrutement des personnels médicaux et de prévention. Nous avons mis en place notre démarche qualité et notre communication externe avec la création d'un nouveau site internet. Nous avons également travaillé à la création de notre cellule de prévention et de désinsertion professionnelle.

Pour autant, il nous faut poursuivre nos efforts et les équipes s'y attachent au quotidien pour satisfaire les adhérents.

# LE RÔLE DE L'INFIRMIER(E) DE SANTÉ AU TRAVAIL (IST)

Véritable acteur de l'équipe pluridisciplinaire, l'Infirmier(e) de Santé au Travail ou IST effectue, le suivi médical des salariés afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'altération de la santé du travailleur du fait du poste de travail.

La visite d'information et de prévention avec l'IST d'une durée moyenne de 45 minutes, commence avec des examens complémentaires, comme un test de vision, un bilan auditif, un test urinaire et éventuellement une mesure de la capacité respiratoire par spirométrie et est suivie d'un entretien d'information sur les risques auxquels sont éventuellement exposés le salarié et de conseils pour réduire, limiter ou éviter ces risques éventuels. Sous délégation du médecin du travail, l'IST peut préconiser des bilans supplémentaires (radiographies, bilans sanguins...)

L'IST alerte le médecin du travail en cas de situations complexes.

L'IDEST conduit également des actions de prévention et conseille employeurs et salariés face aux risques identifiés, dans un but de maintien ou de promotion de la santé

Il/Elle peut aussi se déplacer en entreprise pour effectuer des sensibilisations, réaliser des études de poste, contribuer à la rédaction de la fiche d'entreprise et participer aux réunions CSSCT des entreprises suivies.



## 1. LA VISITE D'INFORMATION ET DE PREVENTION INITIALE

Lors de l'embauche d'un salarié en suivi individuel simple, l'Infirmier(e) de Santé au Travail s'assure de l'adéquation entre les contraintes du poste et l'état de santé du salarié.

Il informe le salarié sur les risques auxquels l'expose son poste de travail et il le sensibilise également sur les moyens de prévention à mettre en œuvre en fonction des risques du poste de celui-ci.

## 2. LA VISITE D'INFORMATION ET DE PREVENTION PERIODIQUE (salariés en suivi individuel général - SIG)

OU

## LA VISITE INTERMEDIAIRE ENTRE DEUX EXAMENS MEDICAUX D'APTITUDE (salariés en suivi individuel adapté ou renforcé - SIA / SIR)

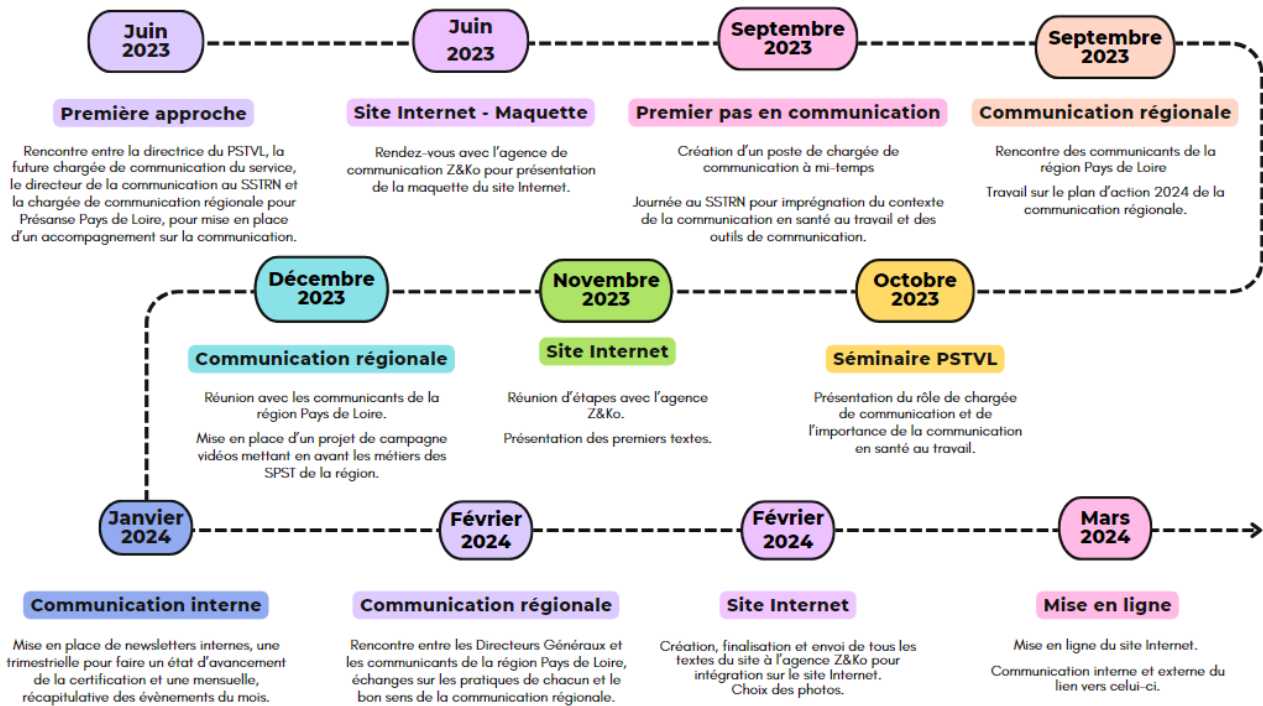
Tout au long de la carrière du travailleur et selon une fréquence qui diffère en fonction des risques auxquels l'expose son poste de travail ou sa santé individuelle, le salarié est suivi par un professionnel de santé pour faire le point sur l'évolution de son état de santé.

## 3. LA VISITE DE REPRIS SUITE A UN CONGE MATERNITE

A l'initiative de l'employeur, dans un délai, si possible, de 8 jours suivant le retour de la salariée et pendant les heures de travail.

Permet de vérifier que l'état de santé de la salariée est compatible à la reprise du poste de travail, ou s'il nécessite un aménagement de celui-ci.

# Communication & site Internet





**PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL**  
VENDÉE LITTORAL  
Les Sables d'Olonne | Fontenay-le-Comte

## Découvrir nos missions



**Prévention en  
entreprise**



**Suivi médical des  
salariés**



**Prévention  
désinsertion  
professionnelle**

# LA CELLULE DE PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE : Qu'est-ce que c'est ?

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, aussi appelée Cellule PDP a été créée par la loi du 2 Aout 2021 et est présente dans chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)

Assure la coordination des acteurs entre :

- Le SPSTI
- L'Assurance Maladie
- Les autres acteurs du maintien dans l'emploi (Cap emploi, Agefiph...)

Propose une approche pluridisciplinaire avec :

- Médecins et IST
- Ergonome
- Psychologue du travail
- Chargé de mission maintien en emploi
- Assistante administrative

**La cellule  
PDP**

Peut-être saisie :

- Par le médecin du travail via un signalement
- A la demande de l'employeur ou du salarié
- L'Assurance Maladie
- Tout partenaire du maintien dans l'emploi

Agir pour le maintien en emploi :

- Analyser la situation globale
- Conseiller l'employeur
- Accompagner individuellement le salarié

## La prévention primaire :

Pendant de nombreuses années, la politique de santé au travail était axée sur la réparation des séquelles causées par l'exposition aux risques professionnels.

L'enjeu désormais est de convaincre les entreprises de se lancer dans la prévention primaire.  
Mais de quoi s'agit-il ?

La prévention primaire agit sur les sources du risque dans l'entreprise pour le supprimer ou le réduire. Le but étant d'agir avant le ou les dommage(s) en déployant des mesures collectives.

Par exemple :



Dans le cadre de la prévention primaire, l'employeur met en place pour l'ensemble des salariés exposés le port de protections auditives (bouchons, casques, ...) afin de réduire l'exposition au bruit et ainsi limiter les risques inhérents.

# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

## MARS

**20 au 24/03** : Semaine des Rencontres Santé-Travail, organisée par PRESANSE

## AVRIL

Elections CSE

## MAI

Consultations de différents architectes en vue du projet Fontenay-le-Comte

## JUIN

Enquête DGT sur les indicateurs du service

## JUILLET

Choix arrêté de l'architecte et du projet pour Fontenay-le-Comte

## AOUT

**24/08** : Migration en Softphonie

## SEPTEMBRE

**04/09** : Début de la campagne d'entretiens professionnels

**08/09** : AG annuelle

## OCTOBRE

**06/10** : Séminaire de l'ensemble des collaborateurs PSTVL

09/10 : Dépôt du permis de construire de Fontenay-le-Comte

**10 et 11/10** : Journées Santé Travail PRESANSE

**26/10** : Visite du Dr MENETRIER, médecin inspecteur régional du travail

## NOVEMBRE

**15 au 17/11** : Formation des assistantes médicales aux fondamentaux de la prévention des risques professionnels

## DECEMBRE

Mise en place du nouveau logiciel comptable : SAGE

Campagne de sensibilisation au Phishing





# PRINCIPAUX REPERES

**60** COLLABORATEURS AU SERVICE DES ENTREPRISES

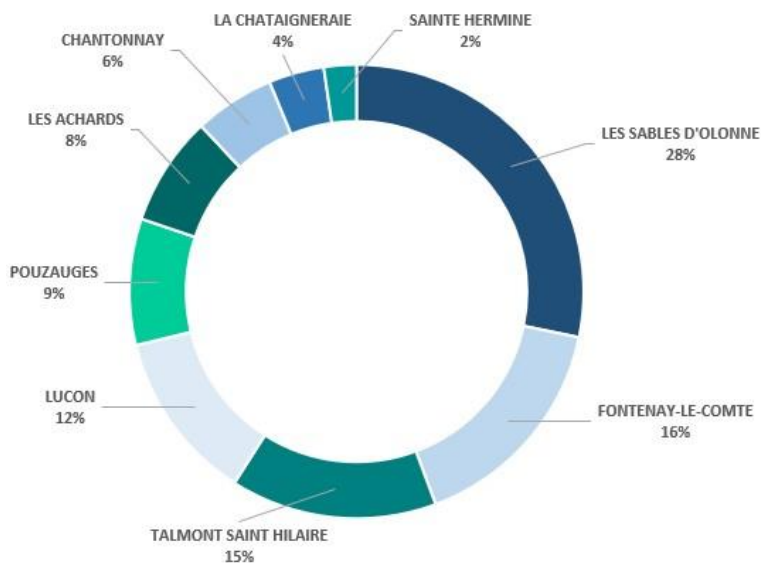
## LES RESSOURCES DU PSTVL

- 12 médecins, dont un médecin collaborateur
- 15 infirmières en santé-travail
- 17 assistants médicaux
- 1 ingénieur hygiène sécurité
- 2 ergonomes,
- 1 conseillère en prévention des risques chimiques.
- 4 techniciens hygiène-sécurité
- 2 assistants santé sécurité travail
- 2 secrétaires administratives
- 1 comptable
- 3 personnels « support » et direction dont 1 directrice, 1 directrice adjointe, 1 secrétaire de direction



# PANORAMA DES ADHERENTS

**6 534** ENTREPRISES sont adhérentes au PSTVL en 2023



REPARTITION DES ADHERENTS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

## REPARTITION DES ADHERENTS PAR TAILLE D'ENTREPRISE :

- Entre 0 et 9 salariés : **80,9%**
- Entre 10 et 49 salariés : **16,3%**
- Entre 50 et 299 salariés : **2,6%**
- Sup. à 300 salariés : **0,1%**
- 

## PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ :

- Industrie manufacturière
- Commerce
- Construction
- Santé humaine et action sociale
- Activités de services administratifs et de soutien
- Hébergement et restauration
- Transports et entreposage
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques.

# PANORAMA DES SALARIÉS



**57 361** SALARIÉS sont suivis au PSTVL en 2023

Dont **3 399** salariés saisonniers et **2 928** salariés intérimaires

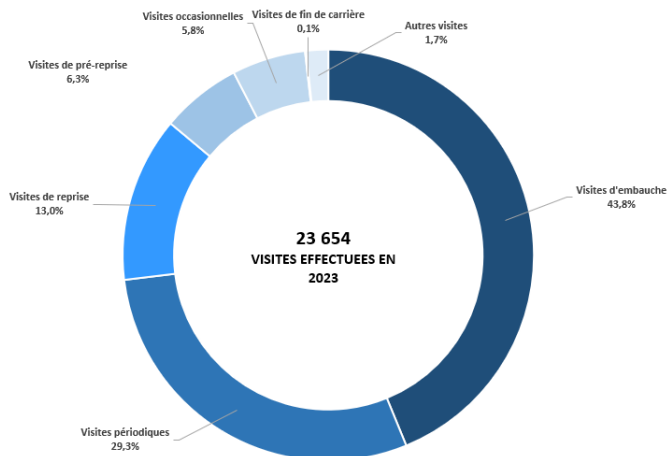


# REPERES MEDICAUX ET TECHNIQUES

## ▪ L'activité médicale

**23 654** VISITES réalisés par des médecins du travail et les infirmiers santé-travail en 2023

**16 729** VISITES NON-PERIODIQUES effectuées en 2023



REPARTITION SELON LE TYPE DE VISITES EFFECTUEES

| Type d'exams/visites médicales | Nombre d'exams |
|--------------------------------|----------------|
| Visites d'embauche             | 10363          |
| Visites périodiques            | 6925           |
| Visites de reprise             | 3073           |
| Visites de pré-reprise         | 1495           |
| Visites occasionnelles         | 1369           |
| Visites de fin de carrière     | 21             |
| Autres visites                 | 408            |
| <b>Total</b>                   | <b>23654</b>   |

### Saison 2023 :

**1 493** saisonniers vus en réunions collectives et **947** saisonniers vus en visites individuelles, soit un total de **2 440** saisonniers suivis sur l'année 2023 (sur 3 399 saisonniers)

### Intérimaires :

**1 580** visites de salariés intérimaires (sur 2 928 intérimaires)

# REPERES MEDICAUX ET TECHNIQUES

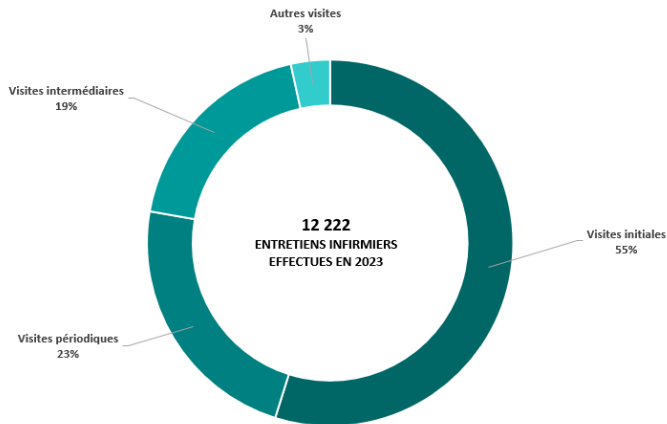
## ▪ L'activité médicale

### **Bilan des médecins :**

- Le temps médical réduit impose au médecin de déléguer de plus en plus de tâches à l'équipe pluridisciplinaire qui se développe fort heureusement quantitativement et qualitativement
- Glissement des visites médicales continue vers les IST
- Les visites évoluent vers une prise en charge par le médecin des visites « à problèmes » nécessitant une adaptation de poste ou un reclassement (visites chronophages, examen clinique plus poussé, échanges médecins traitants et spécialistes, suivi de l'adaptation de poste ou du reclassement, échanges avec les assistantes sociales et CAP emploi qui en découlent)
- Majorité des inaptitudes pour Troubles Musculo-Squelettiques
- Le logiciel ne permet pas la récupération des données d'activités de tiers temps et la valorisation de celles-ci

## ▪ L'activité des infirmières (IDEST)

**12 222** ENTRETIENS INFIRMIERS réalisés en 2023



RÉPARTITION DES ENTRETIENS INFIRMIERS

| Type d'activité             | 2023          |
|-----------------------------|---------------|
| Visites initiales           | 6704          |
| Visites périodiques         | 2801          |
| Visites intermédiaires, SIR | 2295          |
| Autres visites              | 422           |
| <b>TOTAL</b>                | <b>12 222</b> |

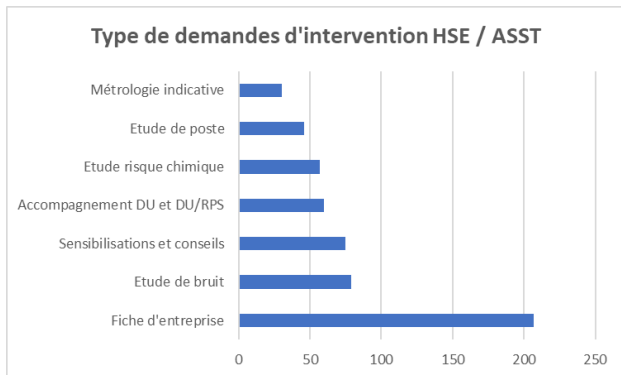
### Bilan des infirmier(e)s Santé-Travail :

- Augmentation des visites
- Confirmation de l'importance du travail de l'équipe pluridisciplinaire
- Nombre d'absences toujours important et en hausse
- Le logiciel ne permet pas la récupération des données d'activités de tiers temps et la valorisation de celles-ci

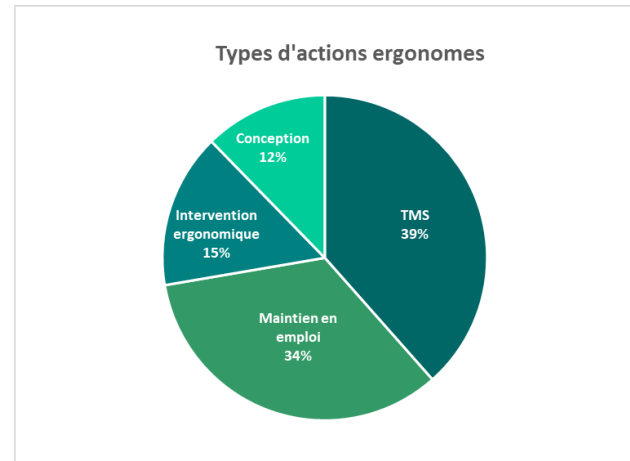
- IDEST : Infirmière Diplômée d'Etat Santé-Travail
- SIR : Suivi Individuel Renforcé (pour les salariés exposés à des risques particuliers)

## ▪ L'activité du pôle prévention

**464** INTERVENTIONS HSE / ASST



**74** ACTIONS ERGONOMES



Le pôle prévention consacre en **moyenne 47% de son temps de travail aux Actions en Milieu de Travail (AMT)** : ateliers pratiques + document unique, contacts téléphoniques, mails, pré-visite, visites en entreprise et sur chantiers, études de poste, métrologies, rédactions (FE, rapports, propositions d'accompagnement, créations supports de communication/sensibilisation), restitutions, saisie FDS, plans de retraits amiante (analyse, validation, ventilations médecins, assistantes et entreprises), participations aux CSE des entreprises adhérentes, les veilles techniques, réglementaires et documentaires.

Contre **45% en moyenne consacré aux activités connexes** : temps administratif, coordination entre pôles techniques et médicaux, réunions, groupes de travail, formations.

Les **8%** restants sont les **temps de trajets** nécessaires à la réalisation de ces actions.

## REPERES FINANCIERS

- L'évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est de **5 241 400 €**.

Les achats et charges externes représentent 1 004 025 €.

La masse salariale représente 3 762 093 €, charges sociales incluses.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 275 567 €.

Le résultat net 2023 présente un bénéfice de 183 977 €.





## COMPTE DE RESULTAT 2023

|   | 2023           |
|---|----------------|
| Cotisations                                     | 5 241 400      |
| Achats et charges extérieures                   | -1 004 025     |
| Valeur ajoutée                                  | 4 237 375      |
| Impôts, taxes et versements assimilés           | -85 681        |
| Salaires  | -2 696 588     |
| Charges sociales                                | -1 065 505     |
| Excédent brut d'exploitation                    | 389 601        |
| Autres produits de gestion courante             | 124 102        |
| Autres charges de gestion courante              | -25 480        |
| Reprise sur amt. prov. et transferts de charges | 0              |
| Dotations aux amortissements et provisions      | -275 567       |
| Résultat d'exploitation                         | 212 656        |
| Produits financiers                             | 31 998         |
| Charges financières                             | -5 017         |
| Résultat courant                                | 239 637        |
| Produits exceptionnels                          | 0              |
| Charges exceptionnelles                         | 0              |
| Résultat exceptionnel                           | 0              |
| Impôt sur les bénéfices                         | 55 660         |
| Participation des salariés                      | 0              |
| <b>RESULTAT NET</b>                             | <b>183 977</b> |

- L'évolution des cotisations

|   | 2021          |  | 2022                  | 2023         |
|---|---------------|--|-----------------------|--------------|
| <b>ADHESION</b>   | <i>AHSTSV</i> | <i>SSTCL</i>                                   | <i>AHSTSV / SSTCL</i> | <i>PSTVL</i> |
| Droit d'entrée par entreprise                                       | 35,75 € / sal | 40,00 €  | 80,00 €               | 100,00 €     |
| <b>Adhérent à la cotisation annuelle</b>                            |               |  |                       |              |
| Cotisation annuelle   | 71,50 €       | 82,20 €  | 75,00 € / 82,20 €     | 83,00 €      |
| Cotisation saisonnière  | 57,00 €       | 48,00 € (- de 45 jrs)<br>82,20 € (+ de 45 jrs) | 60,00 € / 65,00 €     | 83,00 €      |
| Cotisation intérimaire sur secteur                                  | 71,50 €       | 85,20 €  | 70,00 € / 85,00 €     | 90,00 €      |
| Cotisation intérimaire Vendée                                       | 86,00 €       | 88,70 €  | 90,00 €               | 100,00 €     |
| Cotisation intérimaire Hors Département / salarié isolé / proximité | 91,00 €       | 99,70 €  | 100,00 €              | 120,00 €     |
| Absence   | 43,00 €       | -  | 45,00 €               | 45,00 €      |



# LES SERVICES DU PSTVL – Prévention Santé Travail Vendée Littoral

## Service d'Olonne sur Mer

Siège Social  
2 Rue des Frères Lumière  
85340 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02.51.95.18.05

## Service de Fontenay-le-Comte

Allée Roger Guillemet  
85200 Fontenay-le-Comte  
Tél : 02.51.69.30.88

## Service de Pouzauges

17 Rue du Chais  
85700 POUZAUGES  
Tél : 02.51.91.81.07

## Service des Achards

3 Rue de la Camamine  
85150 LES ACHARDS  
Tél : 02.51.05.63.93

## Service de Luçon

11 Rue Réaumur  
ZI des Roches  
85400 LUÇON  
Tél : 02.51.56.02.73

## Service de Chantonnay

13 Rue Collineau  
85110 CHANTONNAY  
Tél : 02.51.46.96.49

## Service de Talmont Saint Hilaire

Rue des Carriers  
ZI du Patis  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE  
Tél : 02.51.90.20.28

## Service de Sainte Hermine

Avenue des Frênes  
Parc Vendée Atlantique  
85210 Saint Hermine  
Tél : 02.51.97.85.05

## Service de La Chataigneraie

38 bis Rue de la République  
85120 LA CHATAIGNERAIE  
Tél : 02.51.87.85.65





PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL  
VENDEE LITTORAL

Les Sables d'Olonne | Fontenay-le-Comte